

Antony, le 23/05/2017

ATTESTATION

Je, soussignée **Claire Racapé**, agissant en qualité de **Directrice du Développement Produits** pour le compte de la société **ICOPAL S.A.S.** dont le siège social est situé 12 rue de la Renaissance 92184 à Antony Cedex, déclare que les produits de la gamme Assour :

- Assour Chape 19
- Assour Chape Plus
- Assour Parquet
- Assour 22 Confort

ne contiennent aucune substance répondant aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (UE) 2015/830. **N'étant donc pas des articles dangereux**, ils dérogent à l'obligation d'avoir une fiche de donnée de sécurité (FDS).

Nous nous engageons à prévenir nos clients de toute modification remettant en cause la dérogation déclarée dans ce document.



Claire RACAPÉ